

réchauffe ses sens glacés, ranime son courage ; il s'oriente de son mieux ; à défaut de chemin tracé, la cloche le dirige, et il arrive souvent au moment où son épuisement lui laisse à peine la force de remercier ses libérateurs.

« Il serait difficile de calculer tous les services de ce genre, rendus par les bons habitants de ces hospices, qui, pour soulager l'humanité souffrante, se condamnent à vivre dans la région des frimats et des tempêtes, sur un sol ingrat, désert, et séquestrés, en quelque sorte, de la société des hommes. N'ont-ils pas droit à des gages multipliés de la reconnaissance publique ? Eh bien ! j'ai su de ces malheureux mêmes que l'impôt surchargeait, écrasait leurs champs stériles, sillonnés par les torrents, par les avalanches, et qu'il leur fallait acheter bien cher la permission de sauver la vie à leurs semblables !

« Il est digne du Gouvernement actuel de jeter un regard sur ces infortunés : il conviendrait même que les voyageurs, les militaires qui ont essuyé la tourmente, trouvassent au moins dans l'hospice une nourriture saine, du vin, de l'eau-de-vie pour ranimer leurs forces : aujourd'hui ils ne trouvent qu'une cabane, un feu fait souvent avec de la bouse de vache, du pain noir, à moins qu'ils ne fassent des sacrifices d'argent auxquels la plupart des voyageurs ne peuvent point atteindre. »

Le col du Lautaret servait autrefois de limite entre le Briançonnais et le Graisivaudan, qui comprenait le mandement d'Oysans, composé de deux châtellenies, celle d'Oysans et celle de Villar d'Arenes. Ce fut à la révolution, lors de la division de la province de Dauphiné en trois départements, que le canton de la Grave se réunit au district de Briançon pour jouir des privilèges et des franchises de cette subdélégation ; mais l'Assemblée constituante, en ayant fait un droit commun à toute la France, ces avantages relatifs devinrent